

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
12^{EME} REUNION
4 JUILLET 2004,
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/MIN/3.(XII)
ORIGINAL : FRANÇAIS

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA
SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO (RDC)

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point de la situation en RDC depuis la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité, tenue le 4 juin 2004. Il rend compte des développements les plus récents intervenus dans ce pays et de leur impact sur le processus de transition, ainsi que sur les relations entre la RDC et le Rwanda. Il couvre également les efforts déployés par la communauté internationale, y compris l'Union africaine, pour contenir la crise et faciliter l'aboutissement du processus en cours en RDC.

II. EVENEMENTS DANS LE SUD KIVU

2. Les événements survenus dans le Sud Kivu constituent, ~~à n'en pas douter~~, la crise la plus grave à laquelle a été confronté le processus de transition initié après l'endossement, par les parties au Dialogue inter-congolais, en avril 2003, de l'Accord global et inclusif. Ils s'inscrivent dans le contexte de l'évolution globale du processus de transition.

Deleted: sans aucun

3. A cet égard, il convient de rappeler qu'à la veille des événements survenus à Bukavu, le 26 mai 2004, une ambiance politique délétère et chargée d'incertitudes prévalait à Kinshasa. Cette situation résultait du quasi-blocage du processus de transition dont les différentes parties au processus de paix, notamment les animateurs des institutions de la transition, se rejetaient la responsabilité.

Deleted: fortement

4. Préoccupé par cette situation, le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT), au sein duquel l'UA est représentée par mon Représentant spécial en RDC, Martin Bongo, avait rencontré le Gouvernement. Il avait alors été convenu de régler au plus vite les problèmes qui se posaient, qu'il s'agisse de ~~l'administration territoriale, de la réunification administrative et financière du pays ou de l'intégration de l'armée et des services de sécurité.~~

Deleted: la

5. D'une façon générale, les membres du Gouvernement de transition, constitué le 30 juin 2003, cohabitaient plus qu'ils ne constituaient une équipe travaillant en harmonie afin de mener la transition à son terme. La même situation prévalait au sein des autres institutions de la transition, où les vues et les actions des uns et des autres étaient plus déterminées par leur appartenance aux anciennes composantes et entités qu'ils représentent que par les responsabilités nationales dont ils ont été investis. La tension et la méfiance engendrées par cette situation ont contribué à retarder la mise en place de l'administration territoriale, élément essentiel dans l'extension de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays ; elles ont également suscité la formation de structures de sécurité parallèles au sein du Gouvernement. Elles n'ont pas non plus favorisé le « brassage » et l'intégration des unités militaires des anciennes composantes et entités.

6. Cette situation d'ensemble avait gravement préoccupé les organisations de la société civile et la haute hiérarchie des églises du pays. Cette dernière avait exprimé la lassitude des Congolais de voir ceux qui sont chargés de conduire la transition se préoccuper davantage de leur avenir et de la gestion du quotidien que de poser les actes attendus d'eux pour mener le pays aux élections devant déboucher sur la mise en place d'un nouvel ordre politique. Elle avait également dénoncé la gestion de l'Etat, caractérisée par « un manque préoccupant de coordination ».

7. Des groupes politiques ont vite tenté de récupérer le malaise qui commençait à se généraliser, pour réclamer une révision de la Constitution de la transition, révision au terme de laquelle la structure gouvernementale serait « revue, allégée et rendue fonctionnelle ». Ces groupes estimaient que le schéma gouvernemental de « 1+4 » et ses prolongements au niveau de toutes les structures administratives du pays étaient à la base du blocage du processus de paix et des pesanteurs observées dans le fonctionnement de l'Etat.

8. C'est dans ce contexte que le Président de la République, Joseph Kabila, a entrepris des consultations avec les parties au Dialogue inter-congolais pour se « faire une opinion » sur la question. Des partis politiques, comme le RCD/G, ont, à cette occasion, exprimé leur opposition et mis en garde contre toute remise en cause du consensus sanctionné par l'Accord global et inclusif et la Constitution de la transition.

9. Les conséquences prévisibles de cette situation ont amené le CIAT à rencontrer le Bureau de l'Assemblée Nationale. Lors de ces rencontres, le CIAT a estimé qu'une telle démarche impliquait une révision de l'Accord global et inclusif sur lequel repose la Constitution. Il en résulterait un report des élections, une prolongation des souffrances des populations et un risque d'affaiblissement de la détermination de la communauté internationale à accompagner le processus de transition. Le CIAT a également rappelé que la tâche essentielle du Parlement pendant la transition est de doter le pays des lois nécessaires pour la tenue des élections dans les délais convenus et d'élaborer une nouvelle Constitution devant régir la III^{ème} République.

10. Pendant ce temps, les attentes de la population évoluaient rapidement vers l'impatience et le mécontentement. C'est dans ce contexte que, dans la nuit du 10 au 11 juin 2004, un jeune officier, membre de la garde présidentielle, a, à la tête d'une vingtaine d'hommes, pris la radio d'Etat, proclamé l'échec du Gouvernement de transition et annoncé la suspension des institutions de transition. Bien que mise immédiatement en échec, la tentative n'en a pas moins contribué à fragiliser davantage le processus en cours dans le pays.

11. La méfiance, la suspicion et les tensions entre les animateurs de la transition dans la capitale se sont très rapidement répercutées au niveau des Provinces du pays. Au Sud Kivu et à Bukavu en particulier, cette situation s'est fortement amplifiée au niveau du commandement militaire « intégré », des structures politiques et des communautés de base. Une campagne de dénigrement de certains hommes politiques fut menée par des éléments extrémistes, qui demandèrent à leurs communautés de « résister » ou de « refuser d'obéir à l'exécutif provincial ». Des

propos haineux, y compris des rumeurs de préparation d'un « génocide » contre la communauté Banyamulengé, furent également répandus dans tout l'Est du pays. Cette situation a créé une véritable psychose au sein de cette communauté, aggravée par la recrudescence des exactions des ex-FAR et des Interahamwé.

12. C'est dans cette atmosphère tendue qu'éclatent à Bukavu, le 26 mai 2004, des combats entre des militaires dissidents et ceux de la 10^{ème} région militaire des Forces armées de la RDC. Des soldats en tenue de l'entourage du Colonel Jules Mutebusi, issu de la communauté Banyamulengé, officier des anciennes forces du RCD/G suspendu de l'armée, sont refoulés à la frontière avec le Rwanda, qu'ils voulaient traverser, par des militaires de la 10^{ème} région militaire. Le Colonel Mutebusi dénonce un complot monté contre la communauté Banyamulengé et une provocation destinée à le neutraliser. Il réagit à cette « provocation », en utilisant la force.

13. Alerté depuis Goma, au Nord Kivu, le Général Laurent Nkunda, compagnon d'armes du Colonel Mutebusi au sein du RCD/G, à la tête d'une colonne d'un millier d'hommes, vole au « secours » de Mutebusi. Le 2 juin 2004, ils prennent la ville. Ils indiquent, toutefois, demeurer dans le cadre de la République ; ils affirment, en outre, reconnaître l'autorité du Gouvernement de transition, soulignant que leurs revendications sont exclusivement d'ordre identitaire.

14. Les soldats de la 10^{ème} région militaire qui contrôlaient la ville de Bukavu au titre du Gouvernement de transition se replient dans les montagnes environnantes, alors que la ville est livrée à la violence et aux pillages. Le Président de la République décrète aussitôt la mobilisation générale et promet « d'user de tous les moyens humains, financiers et matériels pour défendre la nation... et sauver le processus de transition ».

15. A la suite des négociations menées par la MONUC et des fortes pressions exercées par la communauté internationale, le Général Kunda et ses hommes se sont retirés de la ville. La MONUC a également obtenu du Colonel Mutebusi le principe du cantonnement de ses hommes au camp Saio, d'où ils étaient partis le 26 mai 2004.

16. Le 9 juin 2004, les forces de la 10^{ème} région militaire reprennent le contrôle de la ville de Bukavu. Le Colonel Mutebusi, à la tête de 400 hommes, s'est, quant à lui, emparé de la localité de Kamanyola, le 11 juin 2004. Par la suite, le Gouvernement a dépêché 10 000 hommes à Kamanyola, pour soutenir les éléments de la 10^{ème} région militaire. Après une dizaine de jours de combats, Mutebusi a abandonné la ville le 21 juin 2004, pour se réfugier à Cyangungu, au Rwanda, avec près de 300 hommes.

17. Le Général Kunda, quant à lui, serait à Minova, une localité du Sud Kivu, située à une cinquantaine de kilomètres au nord de Bukavu. Des rumeurs sur un renforcement de ses forces ont occasionné d'importants déplacements de populations vers les forêts de la région. Certains observateurs estiment qu'il se préparerait à attaquer Goma, capitale de la Province du Sud Kivu, où il disposerait de certains appuis.

18. Les combats qui se sont déroulés à Bukavu et à Kamanyola ont occasionné des pillages systématiques dans ces deux villes, ainsi que de nombreuses violations des droits de l'homme et des exactions contre les populations civiles. Cette situation a, en retour, entraîné d'importants mouvements de populations, tant à l'intérieur de la RDC que vers les pays voisins. Des dizaines de milliers de personnes ont ainsi traversé la frontière pour se réfugier au Rwanda et au Burundi. Près de 3000 réfugiés seraient présents dans la ville de Cyangungu. Les autorités burundaises, pour leur part, ont annoncé la présence de plus de 30 000 réfugiés congolais à Cibitoke. Les deux pays ont appelé la communauté internationale à leur venir en aide pour faire face à cet afflux de réfugiés.

IV. IMPACT DES EVENEMENTS DU SUD-KIVU SUR LES RELATIONS ENTRE LA RDC ET LE RWANDA

19. Les événements survenus à Bukavu et à Kamanyola ont fortement contribué à détériorer les relations déjà tendues entre la RDC et le Rwanda. Lors de son adresse à la nation, le 2 juin 2004, à la suite de la prise de la ville de Bukavu, le Président Kabila a accusé le Rwanda d'être impliqué dans les combats.

20. Le 3 juin 2004, le Gouvernement rwandais a publié un communiqué dans lequel il a, entre autres, exprimé sa préoccupation face aux déclarations du Président Kabila. Après avoir réitéré qu'il n'y avait pas de troupes rwandaises à Bukavu et nulle part ailleurs en RDC, le Gouvernement rwandais, a pris note des menaces ouvertes proférées par le Président congolais contre le Rwanda.

21. La tension s'est aggravée après que les autorités congolaises eurent porté les effectifs de leur armée dans la région à 10 000 hommes pour reprendre Kamanyola, localité située à moins d'un kilomètre de la frontière rwandaise. Le 21 juin 2004, le Secrétaire général du Ministère rwandais de l'Intérieur a déclaré que « les renforts de troupes envoyés par le Congo dans la partie orientale du pays, pour mater la dissidence de quelques centaines d'hommes, ne sont en fait que les préparatifs avancés d'une attaque contre le Rwanda ».

22. Réagissant à cette déclaration, le Ministre de la Défense de la RDC a déclaré que le Congo ne menaçait pas l'intégrité de ses voisins ; il a précisé que les 3 ou 4 brigades envoyées en renfort à l'Est du pays ne sont « qu'un brassage accéléré des troupes issues des différentes composantes, préalable à la constitution d'une armée intégrée ». Pour calmer la situation, le Président Kabila a donné des gages de bonne volonté, en s'engageant, le 23 juin 2004, à utiliser les troupes qui se rassemblent à l'Est de la RDC « pour désarmer et renvoyer dans leur pays les ex-FAR et les Interahamwé ».

IV. MISSION DE L'UNION AFRICAINE EN RDC ET AU RWANDA ET AUTRES EFFORTS VISANT A DISSIPER LA TENSION ENTRE LES DEUX PAYS

23. En raison de la tension ainsi créée, j'ai dépêché en RDC et au Rwanda une mission conduite par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'UA et Ambassadeur en Ethiopie, en sa qualité de Président du Conseil de Paix et de

Sécurité pour le mois de juin 2004. La délégation de l'Union africaine, qui comprenait en outre le Représentant permanent de la Zambie, Président de la Commission des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées, et un fonctionnaire de la Commission, a séjourné en RDC du 9 au 13 juin 2004 et au Rwanda, du 13 au 16 juin 2004.

24. En RDC, la délégation a eu des entretiens avec nombre de personnalités congolaises, dont les Ministres des Affaires étrangères, de la Défense nationale, de la Démobilisation et des Anciens Combattants. Elle a eu des séances de travail avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, le Comité international d'accompagnement de la transition et les Ambassadeurs africains accrédités en RDC. Elle a été reçue en audience par les deux vice-Présidents chargés respectivement de la Commission sociale et des Affaires politiques, et de la Défense et de la Sécurité. La délégation s'est ensuite rendue à Kindu, à Bukavu et à Goma, dans les Kivus, où elle s'est entretenue avec, les responsables locaux de la MONUC, ainsi qu'avec les autorités civiles et militaires nommées par le Gouvernement de transition dans le cadre du processus d'unification et d'intégration des armées et de l'extension de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays.

25. Au Rwanda, la délégation s'est entretenue avec le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération ; elle a, en outre, visité les réfugiés congolais se trouvant à Cyangungu. Elle a, enfin, été reçue par le Président Paul Kagamé.

26. La délégation a exprimé aux autorités des deux pays la préoccupation de l'UA face à la situation qui prévaut dans le Sud Kivu, ainsi que face aux menaces que cette situation fait peser sur le processus de paix en RDC. Elle a demandé à toutes les parties de continuer à soutenir les processus en cours dans la région et d'œuvrer pour le retour de la paix et de la stabilité en RDC. Je voudrais souligner qu'aussi bien les autorités de la RDC et du Rwanda, que les responsables de la MONUC ont hautement apprécié l'envoi d'une mission par l'Union africaine, dès l'éclatement de la crise.

27. Des entretiens qu'elle a eus sur place, la délégation de l'UA a tiré une série d'observations qui peuvent être résumées comme suit :

- il existe une forte aspiration des populations congolaises à la paix et à la sécurité, ainsi qu'une détermination à aller aux élections pour en finir avec les crises répétées que connaît la RDC ;
- il existe, en RDC, un profond déficit de confiance entre les différents animateurs de la transition, ce qui explique, entre autres, la quasi-paralysie du Gouvernement, ainsi que les retards accusés dans la prise des décisions et dans l'élaboration des lois organiques ;
- toutes les parties et les partenaires internationaux sont conscients du fait que le processus en cours, en dépit de ses insuffisances et de ses faiblesses (schéma 1+4, processus décisionnel fondé sur l'unanimité, etc.), est la seule voie susceptible de sortir le pays de la crise ;

- la proximité des échéances électorales (juin 2005) n'est pas étrangère aux crises à répétition qu'on observe dans le pays depuis le début de l'année. Nombre d'acteurs semblent redoutés le verdict des urnes, qui pourrait leur faire perdre les positions qu'ils occupent dans le dispositif institutionnelle actuel;
- le « génocide contre la communauté Banyamulengé », invoqué par les officiers dissidents pour déclencher des combats à Bukavu, n'est pas avéré. En outre, les réfugiés se trouvant à Cyangungu ont déclaré que les populations civiles de Bukavu n'étaient pas impliquées dans les actes de violence délibérés qu'ils disent avoir subis ;
- le « refus » des autorités du RCD/G de laisser la ville de Goma, qu'elles contrôlaient pendant la guerre, être dirigée par un gouverneur et un commandant de région militaire issus d'autres composantes et entités n'est pas de nature à faciliter l'extension de l'autorité de l'Etat et le parachèvement de l'intégration des armées ;
- l'implication directe du Rwanda dans les événements de Bukavu aux côtés des officiers dissidents n'est pas avérée. Toutefois, les moyens utilisés sur le terrain et la détermination dont les mutins ont fait montre, en dépit des pressions qu'ils ont subies, requièrent une attention particulière de l'Union africaine et de la communauté internationale ;
- le déficit de confiance entre le Rwanda et la RDC est réel et pourrait affecter négativement l'organisation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le Rwanda a regretté que les mécanismes de vérification prévus par les Accords de Lusaka et de Pretoria (30 juillet 2002) aient été rendus inopérants, car leur fonctionnement aurait permis de vérifier la matérialité des faits ;
- les événements de Bukavu et les tâtonnements observés alors au niveau de la MONUC témoignent de l'urgence qu'il y a à procéder à une relecture de son mandat et de son rôle en RDC. A cet égard, le renforcement de effectifs et des moyens de la MONUC devrait s'accompagner d'un ajustement de son mandat.

Deleted: non plus

28. D'une façon générale, la communauté internationale a condamné les événements survenus à Bukavu et à Kamanyola. A cet égard, je voudrais rappeler les fermes condamnations du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de l'Union européenne, ainsi que les vives préoccupations exprimées par de nombreux Gouvernements étrangers. Par ailleurs, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, a dans sa déclaration présidentielle du 22 juin 2004. Il a invité le Secrétaire général des Nations Unies « à déterminer précisément le besoin d'une éventuelle capacité de réaction rapide pour la MONUC ».

29. En outre, un mini-Sommet a réuni à Abuja, en République fédérale du Nigeria, le 24 juin 2004, les Présidents Kabila et Kagamé. Sous les auspices du Président Olusegun Obasanjo, les deux Présidents se sont engagés à respecter les termes de

l'Accord de Pretoria du 30 juillet 2002 et à établir un mécanisme conjoint de contrôle qui avait été convenu à Pretoria en novembre 2003, avec l'implication de l'UA et l'assistance logistique de la MONUC. Ce mécanisme permettra de s'assurer du désarmement des ex-FAR et des Interahamwé encore présents en RDC et de l'absence de troupes rwandaises sur le sol congolais.

Deleted: et de l'Union africaine

VI. OBSERVATIONS

30. Les événements survenus récemment au sud Kivu confirment, s'il en était besoin, l'extrême fragilité du processus en cours en RDC. De fait, il est impératif que la communauté internationale, qui s'est beaucoup investie dans la recherche d'une solution durable au conflit en RDC, demeure fortement mobilisée pour mener le processus de paix à son terme.

31. Il convient, toutefois, de ne pas perdre de vue que la responsabilité première incombe d'abord et avant tout aux parties congolaises. Il leur appartient de faire montre de la volonté politique et de la détermination requise en vue de l'application des engagements pris. D'autant que le dispositif institutionnel mis en place conformément à l'Accord global et inclusif de Pretoria est complexe.

32. De toute évidence, la tension qui prévaut dans les relations entre la RDC et le Rwanda constitue une menace pour le processus et la stabilité régionale. D'où la nécessité d'intensifier les efforts pour normaliser les relations entre les deux pays et promouvoir la confiance entre eux.

33. Dans cette optique, la Commission prendra attache avec les Gouvernements congolais et rwandais, pour déterminer la contribution qui doit être celle de l'UA au mécanisme de contrôle que les Présidents Kabila et Kagamé sont convenus de réactiver, lors de leur rencontre d'Abuja.

Deleted: A cet égard, il est urgent que l'Union africaine renforce substantiellement son implication dans les efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité en RDC et dans le reste de la région.

Deleted: De ce point de vue, l'idée de mettre sur pied un Comité restreint *ad hoc*, composé de chefs d'Etat et de Gouvernement, pour rapprocher la RDC et le Rwanda, mérite d'être examinée. De tels Comités *ad hoc* sont, au demeurant, prévus par le Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité.¶

Formatted: Bullets and Numbering

34. Les événements de ces dernières semaines ont, encore une fois, mis en relief l'importance que revêt le problème de la nationalité dans l'Est de la RDC, tout comme dans nombre d'autres pays de la région, et les risques de déstabilisation qui peuvent en résulter. Aussi, il serait utile d'inscrire parmi les thèmes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, que l'UA et les Nations Unies préparent conjointement, la question de la nationalité.

Deleted: l'immédiat, je me propose de prendre les mesures requises pour renforcer le Bureau de Liaison de l'UA à Kinshasa. De même,

Deleted: ainsi qu'avec les Nations Unies,

Deleted: mettre en place

Formatted: Bullets and Numbering

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2004

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in the Democratic Republic of Congo (DRC)

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2387>

Downloaded from African Union Common Repository